

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

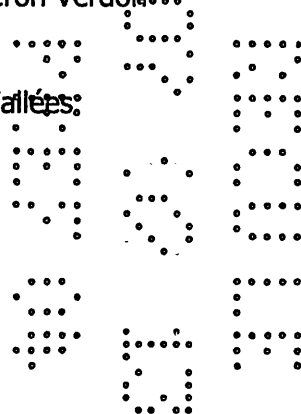
17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le mercredi 6 février 2013 à 17 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 30 janvier 2013, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est rassemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

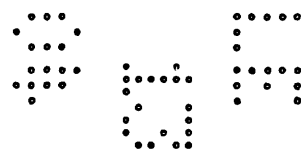
**Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon  
Monsieur Serge COLIN, représentant la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon...  
Madame Françoise BERENGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées



**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur Gérard LINSOLAS, direction du développement culturel du Conseil général  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la CCLDV



**Etaient absents excusés :**

Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture

**Délibération n° 2013-01 (6/02/2013)**

**OBJET :        **Approbation du compte administratif 2012****

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Le Président présente le compte administratif pour l'exercice 2012 de la manière suivante :

▪ ***Pour la section de fonctionnement***

En recettes, le montant total s'élève à 2 317 685.28 €  
En dépenses, le montant total s'élève à 2 430 587.88 €  
Pour l'année 2012, on enregistre un déficit de 112 902.60 € ramenant l'excédent cumulé global à 344 133.27 €.

▪ ***Pour la section d'investissement***

En recettes, le montant total s'élève à 49 578.92 €.  
En dépenses, le montant total s'élève à 72 805.87 €  
Pour l'année 2012, on enregistre un déficit de 23 226.95 € ramenant l'excédent cumulé global à 6 243.77 €.

**Entendu** le rapport de présentation du Président du Syndicat Mixte de Gestion,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'approuver** le compte administratif pour l'exercice 2012 qui est en tout point identique au compte de gestion 2012 de la Paierie Départementale ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 février 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion

Félix MOROSO.

